

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Prothétique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

23391

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2276

Société : Royal AIR Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : NALAJATI, Abdessamed

Date de naissance : 21/01/1947

Adresse : lot 00000 TALAB Rue 70 n. 11
An chak Casablanca

Tél. : 06.68.96.82.22 Total des frais engagés : 2084,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 24/02/2020

Nom et prénom du malade : Mme NALAJATI fatima Age: 1958

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : DTG + HTA + artrose + dépressif

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

 MUPRAS

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) : 

Le : 27.02.2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24/02/20	CS		6	Dr. Ibtissam MALAJI Réanimation Médicale CHU Ibn Rochd - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE CHARM CHEIKH N° 600 LOTS HAMRA 2 AVAL QOB AIN CHOCK - CASABLANCA TEL: 05 22 50 65 10 / 06 22 22 22 22	24/02/2023	2084,40 DHS

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Hôpital sans Tabac
Fumer tue

مستشفى بدون تدخين
التدخين يقتل

Casablanca, le : 24/02/20

ORDONNANCE

Docteur

439,00 x 2 N°me MALAJATI fatima

1) Tanumet 1000 = 1cp x 2f pdt 3 mois
 $49,40 \times 2$

2) Amep 5mg = 1cpf 1 mois, pdt 3 mois
 $25,60$

3) Mefsal 45 = 1cp x 2f pdt 3 mois
 $39,00 \times 3$

4) Relaxium 300 = 1gél 1 fois soin
 $87,00 \times 2$

5) Velaxor 45 = 1gél x 2f pdt
 $179,00 \times 4$ 3 mois

= 2084,40

PHARMACIE CHARM CHEIKH SARA
N° 600 LOTS HAMRA 2 AV AL QODA
AIN CHOCK - CASABLANCA
TEL: 05 22 50 65 10 / 05 22 21 02 18

Dr. Ibtissam MALAJATI
Réanimation Médicale
CHU Ibn Rochd - Casablanca

LOT N° : 1907477
EXP : 07/2022
PPV : 179DH00

LOT N° : 1907477
EXP : 07/2022
PPV : 179DH00

LOT N° : 0901277
EXP : 01/2022
PPV : 179DH00

LOT N° : 0901277
EXP : 01/2022
PPV : 179DH00

70027234/010414-1


6 118001 160495
JANUMET® 50/1000 mg
AMM 59DMP/21/NCI
Boîte de 56 comprimés pelliculés
DISTRIBUÉ PAR MSD MAROC P.P.V : 437,00 DH


6 118001 160495
JANUMET® 50/1000 mg
AMM 59DMP/21/NCI
Boîte de 56 comprimés pelliculés
DISTRIBUÉ PAR MSD MAROC P.P.V : 437,00 DH

79,00

IT
LOT: 191215
DLUO: 05/2022
87,00 DH

LOT 191364
EXP 07/2022
PPV 25.60DH

LOT 191365
EXP 07/2022
PPV 49.40DH

39,00
49,40

LOT: 190407
DLUO: 11/2022
87,00 DH